

# DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

## COMMUNE DE TOLLA

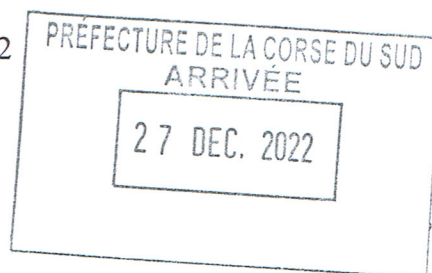
Extrait du registre n°57/2022

des délibérations du conseil municipal

Séance du 22 décembre 2022

Date de la convocation : 16 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 3



L'an deux mille vingt-deux, le 22 décembre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA par Joseph LEONZI

Membres absents : Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

### **Objet : Achat matériel pour l'épicerie. Plan de financement.**

Le Maire rappelle aux conseillers que l'épicerie communale qui est exploitée par l'association « A BUTTEGA DI TODDA E DI I SERVIZI PAISANI » a été créée en 2016, et que tous les frais y afférents sont pris en compte par la mairie (achat de matériel, électricité, internet, etc...).

Il informe le conseil municipal qu'il convient maintenant, vu leur ancienneté, de renouveler les frigidaires, congélateurs, vitrines à boissons et de faire l'achat d'un four à pain.

Il indique qu'il s'est rapproché de plusieurs sociétés (AJACCIO FROID, CASH CAPEMBALL et SOCOBO) pour qu'elles établissent des devis pour un équipement professionnel.

Le montant total des achats s'élève à 9734,44 euros HT (11700,42 euros TTC).

Le Maire précise qu'il est possible d'obtenir une subvention pour réaliser ces achats et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

**Objet : Achat matériel pour l'épicerie. Plan de financement.**

Collectivité de Corse (dotation quinquennale) : 80%	Autofinancement : 20%
7787,55 euros	1946,89 euros

Il précise également que la commune dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assumer les dépenses induites par le projet.

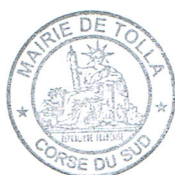
Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré valablement :

-émet un avis favorable, à l'unanimité, à l'achat de ce matériel pour un montant de 9734,44 euros HT (11700,42 euros TTC), et l'autorise à solliciter le concours financier de la collectivité de Corse, au titre de la dotation quinquennale, conformément au plan de financement qui lui a été présenté,

-Les conseillers municipaux autorisent le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme



Le Maire

*D. Vincenti*  
D. VINCENTI

PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD  
ARRIVÉE

27 DEC. 2022